LEGION DEPARTEMENTALE DU MORBIHAN

54e REGION

devenue le 26e régiment d'infanterie de ligne.

Colonel CADUDAL

11 décembre 1815
L'ordonnance du 15 août 1815, qui constitue les légions départementales, fit former à Vannes le 11 septembre suivant la légion du Morbihan.
Elle fut organisée à 3 bataillons sous les ordres du colonel **CADOUDAL**.

1° Avec des enrôlés volontaires (Ils avaient servit pendant ces Cent Jours, sous l'armée royale du Morbihan et entrèrent pour les 3 quarts environ dans la composition de la légion.

2° Avec des hommes qui n'avaient point d'ancienneté de service nécessaire pour obtenir leur congé définitif, tous appartenaient au 70e et 75e de ligne.

3° Avec les recrues du département ; cette catégorie devient l'élément principal.

Une décision ministérielle du 28 janvier 1816 prescrivit de réduire le nombre de bataillons en un seul de 402 hommes et de former l'excédent en 8 compagnies supplémentaires.
Le 21 juillet de la même année une nouvelle disposition fit connaître que ces compagnies seraient dissoutes et organisées de nouveau en bataillons ce qui fut exécuté.

Ancestrami